



Droit en immobilier de location

Par **Delevaux Evelyne**, le 17/01/2017 à 08:14

Bonjour,

Je loue un appartement dans un immeuble d'une quinzaine d'appartement datant de 2010, je n'ai pas de garage. Mon fils rangeait son scooter dans le local poubelle qui a été condamné par le propriétaire depuis.

Le parking privatif (mais non fermé) ne dispose de rien d'adapté pour y attacher les deux roues, c'est vraiment gênant..

La loi prévoit-elle un texte pour obliger les propriétaires à fournir un système (couvert ou non) pour y attacher les vélos ?

Je précise que je suis en milieu rural (commune de 1300 habitants)

merci pour votre réponse

Par **Delevaux Evelyne**, le 17/01/2017 à 09:51

Bonjour Janus2fr,

il serait bien de vous informer avant d'affirmer de fausses données, je viens de trouver ceci : articles R. 111-14-4 et R. 111-14-5 du code de la construction et de l'habitation.

Quand vous ne connaissez pas une réponse, au moins ne prétendez pas la connaître sans faire de recherches

Par **Delevaux Evelyne**, le 17/01/2017 à 11:06

Monsieur,

vous avez parfaitement raison...

Mille excuse pour mon agressivité non justifiée

Par **Visiteur**, le 17/01/2017 à 12:21

Bjr,

N'oubliez jamais, Evelyne, que vous vous adressez à les bénévoles !

Par **Delevaux Evelyne**, le **17/01/2017** à **19:21**

Bsr,
Non je n'oublierai pas et surtout je vais me calmer,
merci pour vos réponses